



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Anissa REJILI
Tél : 04 72 61 61 12
Courriel : anissa.rejili@rhone.gouv.fr

Affaire suivie par : Hugo ILUNGA
Courriel : pref-cdac69@rhone.gouv.fr

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Séance du mardi 12 juillet 2022

ORDRE DU JOUR

14h00 : La SCCV GCLB sollicite l'autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial, en vue de procéder, sur la commune de Villeurbanne (69100), ZAC Gratte-Ciel Nord, rues Francis de Pressensé et François Héritier à la création d'un ensemble commercial – macro-lot B comprenant une moyenne surface de 2 650 m² et trois boutiques de 270 m² soit une surface totale de 2 920 m². Ce projet s'inscrit dans un programme global qui porte la surface de vente totale de l'ensemble commercial de la ZAC Gratte-Ciel (macro-lots B et C) à 5 435 m².

15h00 : La Société Coopérative de Production d'HLM Rhône Saône Habitat sollicite l'autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial, en vue de procéder, sur la commune de Villeurbanne (69100) ZAC Gratte-Ciel Nord, avenue Henri Barbusse prolongée, à la création d'un ensemble commercial – macro-lot C comprenant deux moyennes surfaces non alimentaires de 950 m² et 790 m² et six boutiques de 775 m² soit une surface totale de 2 515 m². Ce projet s'inscrit dans un programme global qui porte la surface de vente totale de l'ensemble commercial de la ZAC Gratte-Ciel (macro-lots B et C) à 5 435 m².